



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation
12.03.2013

L'an deux mille treize et le dix huit mars à vingt heures quarante cinq, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacques LASSERRE, Maire.

N° 13/6

Présents : Mr LASSERRE, Mme BERTRAND, Mrs BOUDES, DELPOUX, Mmes BORELLO, COMBES, Mr CRESPO, Mme SABY, Mrs MARTY, RAYNAL, Mlle CARLES, Mr DE GUALY, Mmes DESFARGES-CARRERE, BORIES, Mr KOWALCZYK, Mme BONNÉ, Mr BÉNÉZECH, Mmes GALINIER, CHAILLET, Mrs BUONGIORNO, GALINIÉ, Melle PORTAL, Mmes ESPIÉ, THUEL, Mr LE ROCH.

Absents : Mr RASKOPF, Mrs BALOUP (excusé), DELBES (excusé), Mme RAHOU,

Secrétaire : Mme ESPIE.

Objet de la délibération

Rapporteur : Monsieur Boudes

**AFFECTATION DES
RESULTATS BUDGET
PRINCIPAL**

La précédente délibération approuvant les résultats du compte administratif 2012 du budget principal se décompose ainsi :

<u>Section d'investissement</u>	
Résultat reporté 2011	- 5 172,69 €
Résultat de l'exercice 2012	+ 20 406,92 €
Résultat de clôture	+ 15 234,23 €

Adopté à l'unanimité

Solde des restes à réaliser	- 4 964,92 €
Solde section d'investissement	+ 10 269,31 €
Besoin de financement	0,00 €

<u>Section de fonctionnement</u>	
Résultat reporté 2011	+ 896 103,30 €
Résultat de l'exercice 2012	+ 829 893,90 €
Résultat de clôture	+ 1 725 997,20 €

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES AVOIR DELIBERE

DECIDE que l'excédent de clôture de la section de fonctionnement, soit 1 725 997,20€ sera repris en totalité, au budget primitif 2013, article 002, "excédent de fonctionnement reporté".

Pour extrait conforme,
SAINT-JUERY, le 31 mai 2013
Jacques LASSERRE
Maire